

MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire des membres du conseil de la municipalité de Lanoraie tenue au 12, rue Louis-Joseph-Doucet, lundi le 23 novembre 2009 à 21 h 15, à laquelle sont présents Mme la conseillère et MM. les conseillers : Lyne Prud'homme, Gilles Grenier, Gérard Jean, Richard Cammaert, François Boisjoly et Claude Ducharme, sous la présidence de la mairesse, Mme Jacinthe Brissette.

Le secrétaire-trésorier et directeur général, M. Michel Dufort, agit à titre de secrétaire de la séance.

VÉRIFICATION DU QUORUM

La mairesse déclare la séance ouverte.

2009-11-430

AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Claude Ducharme
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

De renoncer à l'avis de convocation.

La mairesse demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

ADOPTÉ

2009-11-431

TRANSFERT DE LA RUE DES FLAMANTS

CONSIDÉRANT que Service de Courtage Daniel Giroux est disposé à nous transférer la rue des Flamants;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Richard Cammaert
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'autoriser le transfert de la rue des Flamants, et ce, conformément aux dispositions de la Municipalité.

Que la mairesse et le secrétaire-trésorier et directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires au transfert de ladite rue.

La mairesse demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

ADOPTÉ

2009-11-432

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #105-92 – CLÔTURES, MURS ET HAIES USAGES COMMERCIAUX, INDUSTRIELS ET INSTITUTIONNELS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gilles Grenier
APPUYÉ PAR le conseiller Richard Cammaert
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement #1071-7-2010 suivant :

ARTICLE 1 :

L'article 5.12 C (implantation) du règlement de zonage #105-92 est modifié par l'ajout suivant :

- 4) Aucune clôture, mur ou haie ne peut être installé en cour avant pour les usages suivants :
 - Commerciaux;
 - Industriels;
 - Institutionnels.

ARTICLE 2 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

La mairesse demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

ADOPTÉ

2009-11-433

**AVIS DE MOTION
PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #105-92
CLÔTURES, MURS ET HAIES
USAGES COMMERCIAUX, INDUSTRIELS ET INSTITUTIONNELS**

Le conseiller Gilles Grenier donne avis de motion à l'effet qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement modifiant le règlement de zonage #105-92 concernant les clôtures, murs et haies pour les usages industriels, commerciaux et institutionnels.

2009-11-434

PACTE RURAL – PROJET OMH DE LANORAIE

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de pôle pour une demande de subvention en provenance de l'OMH de Lanoraie dans le cadre du pacte rural, qui consiste en l'aménagement et l'installation d'un monte-personne;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gérard Jean
APPUYÉ PAR le conseiller Richard Cammaert
ET RÉSOLU

Que la Municipalité appuie et recommande la demande de subvention au montant de 35 500 \$ de l'OMH de Lanoraie pour l'aménagement et l'installation d'un monte-personne.

La mairesse demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

ADOPTÉ

2009-11-435

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Claude Ducharme
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Jacinthe Brissette, mairesse

Michel Dufort, secrétaire-trésorier et directeur général